

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) porte à la connaissance du public qu'il a visé en date du 21 mars 2011 une note d'information simplifiée relative à l'augmentation de capital, par souscription à des parts de FCPE, réservée aux salariés du groupe TOTAL.

Cette augmentation de capital sera réalisée par l'émission d'un maximum de 12 000 000 actions. Au Maroc, cette opération concerne les salariés des filiales marocaines : TOTAL MAROC, OUARGAZ, GAZBER, MAHATTA et SOCIETE MAROCAINE des COLLES et sera réalisée au prix de 393,94 dirhams par action.

La note d'information simplifiée est complétée par le document de référence déposé auprès de l'AMF le 1<sup>er</sup> avril 2010 sous le n°D.10-0200, la notice d'information du FCPE « TOTAL Actionnariat International Capitalisation » inscrite sous le numéro de code AMF 990000080669, la notice d'information du compartiment « TOTAL Actionnariat International RELAIS 2011 » inscrite sous le numéro de code AMF 990000105909 et par le règlement du PEG-A.

L'intégralité de la note d'information simplifiée visée par le CDVM ainsi que les documents complémentaires susmentionnés, sont tenus à la disposition du public aux sièges sociaux des filiales marocaines de TOTAL S.A.

Par ailleurs, ils sont disponibles sur le site du CDVM: [www.cdvm.gov.ma](http://www.cdvm.gov.ma)

**CONTACT CDVM :**

Tél : 05 37 68 89 22

E-Mail : [operations\\_financieres@cdvm.gov.ma](mailto:operations_financieres@cdvm.gov.ma)

CP/EM/008/2011

*L'autorité qui veille sur votre épargne*

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières